

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 15 avril 2010

CG 10/3^{ème}/II-01

**REPARTITION DES CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER
POUR 2010**

A l'occasion de notre session consacrée au vote du Budget Primitif pour 2010, l'enveloppe globale de crédits d'entretien s'élève à **3 206 500 Euros**, hors carburants et entretien du matériel, se décomposant comme suit :

• article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	220 000 €
• article 60633 sous-fonction 621 « Parc » fournitures de voirie.....	540 000 €
• article 615231 sous-fonction 621 entretien et réparation par le Parc.....	20 000 €
• article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	950 000 €
• article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	150 000 €
• article 61551 sous-fonction 621 frais d'entretien et réparation.....	574 500 €
• article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	752 000 €

Lors de la Décision modificative n° 2 de 2009, nous avons adopté le principe de transfert du Parc routier départemental. Intégré depuis le 1er janvier 2010 à la Direction de la Voirie et de l'Aménagement, cet outil est organisé en trois pôles :

1- le pôle « exploitation »

Outre la réalisation d'enduits superficiels et la pose de glissières de sécurité intégrées au programme d'investissement, il intervient dans tous les domaines de l'entretien routier. Une enveloppe conséquente pour l'achat de matières premières (liants, granulats, peinture) de **540 000 €** a été affectée à cet effet.

Conjointement à ces travaux routiers, le pôle « exploitation » peut dans le cadre d'une planification annuelle et à la demande d'autres services de la Collectivité, réaliser des travaux relatifs à :

- la réfection des cours des collèges ou autres bâtiments départementaux,
- la création ou l'entretien des fossés de ces mêmes bâtiments,
- le traitement des arbres (élagage, abattage...),
- le terrassement pour la réalisation de tranchées, quel qu'en soit l'objet (changement des canalisations, par exemple).

2- Le pôle « atelier »

L'atelier gère désormais l'ensemble de la flotte de nos subdivisions départementales. Cet atelier, dans le cadre de ses missions, est amené à réaliser d'importants travaux de réparation mais assure aussi une mission d'expertise pour les travaux externalisés.

3.- Le pôle « magasin »

Le magasin alimente les subdivisions en pièces détachées pour les engins de travaux et centralise parallèlement de nombreux achats de fournitures pour les tâches d'entretien routier réalisées par nos agents.

Orientations 2010

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir, ainsi, les priorités 2010 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Elle est ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement qui a débuté l'an dernier se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 3, 21, 656, 927, 930, 953, 813 et 820.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien.

Le programme de remise en état des routes de 3ème catégorie se poursuit. Près de 28 kilomètres d'enduit seront réalisés en 2010. Pour les autres sections de routes départementales qui présentent des dégradations importantes, celles-ci seront prises en compte dans la campagne d'entretien des chaussées.

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans et de 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2007 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2008 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km),

Année 2009 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2010 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non traitées dans l'année 2008 (300 km).

Cette année, les bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non traitées dans l'année 2008 (300 km) seront renouvelés et les efforts entrepris pour sécuriser les points singuliers poursuivis.

II – Les dépendances

1) L'entretien des accotements, talus et points d'arrêt

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité. En effet, outre les campagnes de fauchage, les agents assurent le traitement de points ou zones spécifiques (ouvrages d'art, panneaux de signalisation, glissières de sécurité) dans le cadre d'une campagne d'application de produits phytosanitaires.

On relèvera, cette année encore, une forte volonté de diminuer la consommation de produits phytosanitaires.

En 2007, 2200 litres de produits phytosanitaires, dont 710 litres de limiteur de croissance, étaient utilisés par nos agents. En 2010 cette consommation sera ramenée à 360 litres.

Des mesures alternatives ont permis cette forte diminution : réalisation de dalles en béton au pied des panneaux de signalisation, d'îlots en béton ou revêtus et utilisation des débroussailleuses à dos autour de certains ouvrages ou obstacles.

Cette politique a pour objectif de préserver notre environnement et s'inscrit dans une démarche globale d'entretien des 2000 hectares de dépendances vertes que nous avons à gérer (accotements, fossés, talus, lisières, délaissés...).

Mis en oeuvre en 2009, les objectifs de la nouvelle politique d'entretien des bords de routes ont été atteints en grande partie. Les délais des différentes interventions ont été respectés, les talus traités de façon raisonnée, les fonds de fossés qui assurent une fonction de filtre n'ont pas été fauchés dans le cadre des deux premières interventions sur les trois programmées annuellement. Les consommations de carburants et les journées « tracteurs » ont fortement diminué. En 2010, cette politique sera poursuivie avec de petits ajustements.

2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont traités dans ce paragraphe. Un travail important, permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est ainsi traité.

Les demandes d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évaluation de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil Général a mis en place une veille téléphonique, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 contrôleurs, ou agents de maîtrise et 14 adjoints techniques).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les risques de verglas et de neige. Durant l'hiver 2009/2010, des épisodes neigeux très importants ont mobilisé nos équipes : les 17 et 18 décembre 2009, les 8, 9, 10 janvier 2010, et les 11, 12 et 13 février 2010. Les équipes d'astreinte ont été renforcées et une quantité de sel importante (1350 tonnes pour la campagne 2009-2010 contre 450 tonnes pour la campagne 2008-2009) a été nécessaire pour assurer la circulation des usagers sur le réseau routier principal départemental.

L'organisation mise en place et l'investissement des agents ont permis d'assurer l'exploitation de ce réseau. La persistance du froid et les chutes de neige ont nécessité une prolongation de la période de viabilité hivernale d'une semaine supplémentaire, du 8 au 15 mars 2010.

IV – L'entretien sur les routes nationales transférées

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté la répartition des crédits d'entretien affectés à ce réseau de la façon suivante :

- article 60633, sous-fonction 621 RNAT
fournitures de voirie..... 36 500 €

- article 615231, sous-fonction 621 RNAT entretien et réparation par le Parc.....	20 000 €
- article 61523, sous-fonction 621 RNAT entretien et réparation par l'entreprise.....	155 000 €
- article 61352, sous-fonction 621 RNAT locations d'engins (Parc routier).....	40 000 €
- article 6135, sous-fonction 621 RNAT location d'engins (entreprises).....	29 000 €
Total.....	280 500 €

Cette année, un effort tout particulier sera entrepris pour remettre à niveau la signalisation horizontale de la RD 813 et des reprises localisées seront réalisées sur la RD 820 en complément des travaux d'investissement.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article.

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2010.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 23 février 2010,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme 2010 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2010 ci-annexées :
 - Crédits d'entretien hors carburants et entretien du matériel pour le réseau routier traditionnel..... 3 206 500 €
 - Entretien des RD 813 et 830 (ex routes nationales transférées)..... 280 500 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2010
EX ROUTES NATIONALES
REPARTITION

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE	ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER (solde interventions 2009)	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE	LOCATIONS D'ENGINS	LOCATIONS D'ENGINS AU PARC ROUTIER (solde 2009)	TOTAL
VALENCE D'AGEN (RD 813)	6 000 €	/	30 000 €	5 000 €	/	41 000 €
MONTAUBAN (RD 820)	20 000 €	/	70 000 €	10 000 €	/	100 000 €
CASTELSARRASIN (RD 813)	10 500 €	/	55 000 €	9 000 €	/	74 500 €
BUDGET COMMUN	/	20 000 €	/	5 000 €	40 000 €	65 000 €
TOTAL	36 500 €	20 000 €	155 000 €	29 000 €	40 000 €	280 500 €

Le Président,